

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 52 (1901)
Heft: 2

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Canton ne possède que 900 ha de forêts environ. Déjà en 1874 et dans le but d'augmenter cette contenance, le gouvernement avait reçu du Grand Conseil pleins pouvoirs de vendre de petites forêts isolées et de réemployer le produit de ces ventes à des acquisitions nouvelles. Mais les sommes disponibles, même avec un à point de fr. 7000 porté au budget ordinaire, ne permirent pas à l'Etat de profiter de certaines occasions favorables.

En présence de cette situation, qui le condamnait à l'immobilisme, le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil l'autorisation de pouvoir acheter, jusqu'à concurrence de fr. 50,000, des forêts particulières dont l'acquisition serait utile à l'intérêt général et avantageuse à l'Etat.

Cette autorisation lui a été accordée sans opposition.

Plusieurs communes, Wyl et St-Gall entre autres, profitent de toutes les occasions pour augmenter leur domaine forestier.

Peut-être trouvera-t-on dans ces acquisitions la vraie solution de la question des forêts particulières protectrices.

Etranger.

Allemagne. Le 19 décembre dernier est mort, après quelques jours de maladie, M. le Dr Danckelmann, Landforstmeister et Directeur de l'Académie forestière d'Eberswalde près de Berlin. Le corps enseignant a accompagné l'avis mortuaire des quelques lignes suivantes :

„Les résultats de son travail infatigable durant les 34 ans de son „activité comme professeur et Directeur de l'Académie, non seulement „pour le progrès de la sylviculture, mais aussi pour le bien général, „demeureront comme un monument impérissable, et pour nous, ses col- „laborateurs, le souvenir de cet ami bienveillant et de cet excellent „conseiller constituera un exemple éclatant de noblesse de sentiment et „de droiture de caractère, que nous nous efforcerons à suivre.“



Bibliographie.

Publications nouvelles.

Le bois et ses applications au pavage à Paris, en France et à l'étranger.

Par *Albert Petsche*, ingénieur des ponts et chaussées, ancien ingénieur du service municipal à Paris. 1 vol. in-8°, avec 223 figures dans le texte, relié, fr. 20. —

Arbeiten aus der Biologischen Abteilung für Land- und Forstwirtschaft am Kaiserl. Gesundheitsamte. II. Band, 1. Heft. **Studien über die Schüttekrankheit der Kiefer.** Von Dr. *Carl Freiherr von Tubeuf*, kaiserl. Regierungsrat. Kleinere Mitteilungen. Berlin. Verlagsbuchhandlungen *Paul Parey, Julius Springer*. 1901. II et 178 p. gr. in-8°. Avec 7 planches. Broché, M. 10.

Correction de la Loire et de ses affluents. Par *F. Bénardeau*, Conservateur des Eaux et Forêts à Moulins-sur-Allier. Moulins. Imprimerie F. Charmeil. 1900. 67 p. in-8°.

La publication de la brochure que nous présentons à nos lecteurs est due à l'initiative de personnes éclairées qui ont inscrit sur leur programme le rétablissement de la batellerie sur la Loire entre Orléans et Nantes. Elles ne pouvaient certes, pour faire triompher leurs idées et pour éclairer la question sous toutes ses faces, mais au point de vue technique surtout, s'adresser mieux qu'à l'auteur du dit travail, à l'éminent disciple de M. *Demontzey*.

Bien que les besoins qui ont provoqué la publication de cette brochure soient d'ordre tout local et nous touchent assez peu, il ne faudrait cependant pas en conclure que cette dernière ne revet qu'une importance secondaire. Toute la première partie, qui comprend bien la moitié du travail, est consacrée, sous forme d'introduction, à des considérations générales qui, par leur emplet, leur clarté et la dialectique serrée de leur exposé en font une description modèle et une image vivante des relations qui existent entre l'écoulement des eaux d'une part et les conditions orographiques de la surface terrestre, la formation géologique et le genre de culture, surtout le boisé, d'autre part. — En termes persuasifs et d'une manière permettant à chacun de suivre avec facilité le sujet, l'auteur dépeint ensuite les moyens dont nous disposons pour dompter et éteindre les torrents et pour prévenir autant que possible les inondations. Il décrit les travaux d'art à exécuter et les reboisements à effectuer en indiquant d'une manière condensée mais très compréhensible, le but et les effets des uns et des autres.

Répondue dans le public et, en particulier, parmi ceux qui ont à charge l'éducation de la jeunesse, une semblable brochure nous semble éminemment propre à provoquer un grand pas en avant dans la question de la restauration des montagnes.

La seconde partie, soit la correction de la Loire et de ses affluents, traite de l'application des mesures ainsi énoncées au bassin de la Loire qui ne recouvre pas moins du quart du territoire de la France et dont le 13 % seulement est boisé. Quelques pages sont consacrées à un bref examen des travaux de reboisement effectués à ce jour; ils compensent à peine les déboisements faits depuis le commencement des travaux. C'est dire quel immense besogne est encore réservée à nos collègues de l'autre côté du Jura.

Souhaitons à M. Bénardeau, en terminant, qu'il trouve la récompense que mérite son beau travail. Puisse-t-il voir bientôt commencer l'œuvre qu'il appelle de ses vœux et au succès de laquelle il aura si puissamment contribué!

